



QUOI DE NEUF

LA PRIME « MACRON » DÉFISCALISÉE

Épisode 1



Caroline



Justine



Aurélie



Juliette



Anne-Sophie

Depuis lundi les entreprises attendent avec impatience des précisions du gouvernement sur la prime défiscalisée et désocialisée annoncée lundi dernier par le Président de la République.

Bercy se fait attendre, mais nous avons enfin quelques pistes depuis que Muriel Pénicaud a rencontré les partenaires sociaux hier soir.

Bien sûr il reste encore beaucoup de choses à caler mais voici quelques informations utiles (qui devraient vous permettre d'éviter la crise cardiaque de vos prestataires paie) :

- la prime bénéficierait d'une exonération de CSG CRDS, cotisations sociales et d'impôt sur le revenu dans la limite de 1.000 euros,
- elle pourrait être versée dans le courant du premier trimestre 2019.

La question du plafonnement du bénéfice de la prime à un certain niveau de salaire reste encore en suspens : certains parlent de 2.500 euros nets, d'autres de 3.000 euros nets, d'autres encore évoquent l'absence de tout plafonnement du fait de l'opposition du patronat et de la CGC.

Suite au prochain épisode...



Paris | 47 avenue Hoche 75008 Paris

T. +33(0)1 58 05 38 05

Londres | 20 Primrose Street London EC2A2EW

T. +44(0)207 596 2842



Caroline André-Hesse | Associée | c.andrehesse@ayachesalama.com

Justine Coret | Counsel | j.coret@ayachesalama.com

Directeur de la publication : Caroline André-Hesse

<http://www.ayachesalama.com>